Nations Unies E/2004/9

Conseil économique et social

Distr. générale
10 février 2004

Original: français

Session d'organisation de 2004
3-6 février 2004
Point 2 de l'ordre du jour
Adoption du rapport et autres questions d'organisation

Lettre datée du 29 janvier 2004, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le communiqué final du Forum des partenaires au développement du Burundi tenu à Bruxelles les 13 et 14 janvier 2004 (voir S/2004/49, annexe).

Par ailleurs, je tiens à vous informer que le 23 janvier 2004, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a décidé l'octroi d'une ligne de crédit de 104 millions de dollars au Burundi dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Pour plus d'informations sur cette décision, je vous renvoie au communiqué de presse No 04/13 du Fonds monétaire international publié le 23 janvier 2004 et accessible à : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2004/pr0413.htm>.

Je vous saurais gré de faire circuler le texte de la présente lettre comme document du Conseil économique et social dans le cadre de l'examen par le Conseil des travaux de son Groupe consultatif spécial sur le Burundi.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Marc **Nteturuye**

04-23504 (F) 100204 100204